

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELJALOUXSÉANCE DU 20 AVRIL 2026

Le vingt avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELJALOUX à la suite de la convocation du 07 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Julie CASTILLO, Maire.

Présents : Mme CASTILLO, Maire, M. DUCASSE, Mme GIRARD, M. MARQUET, Mme CAPES MONTIGNY, M. DOUCET, Mme ARMELLINI, Mme SAUX, M. GARBAY, Mme PASCUAL, M. REMAUT, Mme CAUBET, M. LABADIE, Mme CASTEX, M. GHIRARD, Mme LAGUIBEAU, M. ARZENTON, Mme MARCON, M. MAUREL, Mme LAGASSAN, M. PAGA, Mme COSTA, Mme TAUZIN.

Absents ayant donné pouvoir : M. LAFARGUE a donné pouvoir à M. MARQUET, M. SAUBIE a donné pouvoir à Mme CASTILLO, Mme DE BRITO a donné pouvoir à M. GARBAY.

Absent : M. DURRIEU

Secrétaire de séance : M. MARQUET

Objet : N° 039/2026 – Fixation des taux d'imposition 2026

Rapporteur : Monsieur Marquet

VU la loi n° 80.10 du 10 janvier 1980 modifiée, aménageant la fiscalité directe locale,
VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la commune,
VU les articles 1411, 1636 B sexies, 1636 B septies et 1640 C I à V du Code Général des Impôts,
VU le Budget Primitif de l'exercice 2026,

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité et fixer ainsi les taux de fiscalité directe locale 2026 comme suit :

	<i>Taux 2025</i>	<i>Taux 2026</i>
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS)	16.52 %	16.52 %
Taxe Foncière (bâti)	49,70 %	49,70 %
Taxe foncière (non bâti)	59,14 %	59,14 %

le produit attendu est inscrit au Budget Primitif 2026 :

- Fonction 01 « opérations non ventilables »
- Nature 73111 « impôts locaux - contributions directes ».

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Julie CASTILLO

Gilbert MARQUET